

VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Bulletin
de santé
du végétal
ÉCOPHYTO

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Bulletin n°6
Mardi 24 avril 2018

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Phénologie : le retard observé par rapport à l'année dernière se réduit suite aux fortes températures enregistrées.

Excoriose : fin des risques en secteur 0, I, II et III.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



C



D



E (2-3f étalées)



F (5-6f étalées)



G (8-9f étalées)

f: feuilles

Grenache

Secteur 0 (ultra précoce) : stade 3-4f à stade 8-9 f étalées, stade 6-7 f étalées majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade E à 6-7 f, stade 4-6 f étalées majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade D à 6-7 f étalées, stade 3-5 f étalées majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade D à 6-7 f étalées, stade 3-4f étalées majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade D à 4-5f étalées, stade D à E majoritaire.

Secteur V : stade C à E, stade D majoritaire.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade 5-6 f étalées.

Secteur III : stade 3-5 f étalées.

Secteur IV : stade 2-4 f étalées.

Secteur V : stade D-E.

Carte de précocité : http://www.agrometeo.fr/partenaires/viti/base10_classe2.html

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Excoriose

Éléments de biologie de l'excoriose : Cf bulletin n°2

Les conditions nécessaires aux contaminations printanières :

- vigne réceptive : à partir du stade « éclatement des bourgeons » (stade D) et jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (stade E).

- présence de symptômes sur la parcelle



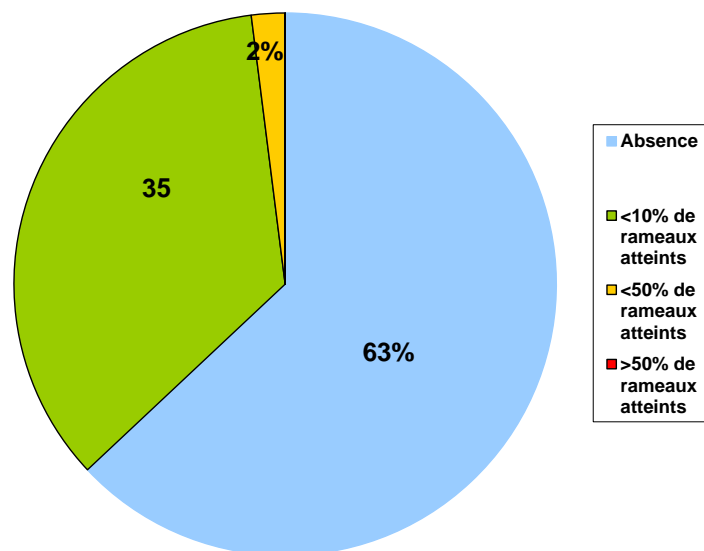
Photo CA84

- pluie pour disséminer les spores et températures (8 à 10°C minimum) et humectation suffisante (minimum 12 heures) pour qu'il y ait germination.

Les observations :

226 parcelles observées du 20 mars au 24 avril :

Les % dans le graphique représentent le % de parcelles observées présentant le critère indiqué dans la légende (% de rameaux avec excoriose).



Seuil de nuisibilité : 10% de rameaux atteints.

Sur les 226 parcelles observées au 20 mars au 24 avril, 98% des parcelles sont inférieures au seuil de nuisibilité

Estimation du risque : fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes et réceptives à la maladie (stade D jusqu'à E) ; nul sur les parcelles sans symptôme et les parcelles des secteurs 0 à III (stade dépassé).

Mildiou

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitants les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Analyse du risque

Les faibles pluies localisées du 23 avril en soirée n'ont pas été suffisantes pour engendrer une contamination primaire.

Estimation du risque : faible à nul jusqu'à l'apparition des foyers primaires.

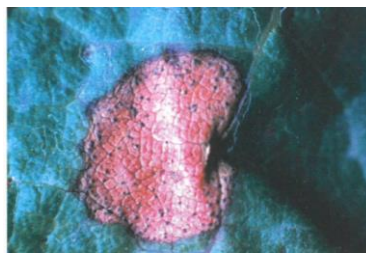
Rechercher, à partir de la fin de la semaine, d'éventuels foyers primaires sur les parcelles concernées par l'épisode pluvieux du 9 avril (parcelles très précoces et précoces).

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.

Photo issue du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée



Tache sur feuille avec pycnides (pustules noires caractéristiques de cette maladie).

Analyse du risque

Les faibles pluies enregistrées le 23 avril en soirée ont pu très localement engendrer une contamination.

Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles historiquement sensibles et ayant atteint le stade E, faible à nul dans les autres cas.

🔍 Rechercher à partir du début de la semaine prochaine d'éventuels symptômes sur les parcelles concernées par l'épisode pluvieux du 11 au 13 avril (parcelles précoces).

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°4)

Drapeaux sur jeunes pousses



Photos CA13

Observations :

Peu de drapeaux observés à ce jour sur Carignan.

Estimation du risque : moyen uniquement sur les cépages sensibles (Carignan, Cabernet-Sauvignon, Chardonnay, Marsanne) sur les parcelles habituellement très touchées en zones précoces à médianes, nul dans les autres cas.

Vers de la grappe

Observations :

Quelques œufs ont été observés en secteur II. La population semble généralement faible cette année en territoire Sud Drôme/ Enclave des Papes et Côtes du Rhône/Vallée du Rhône.

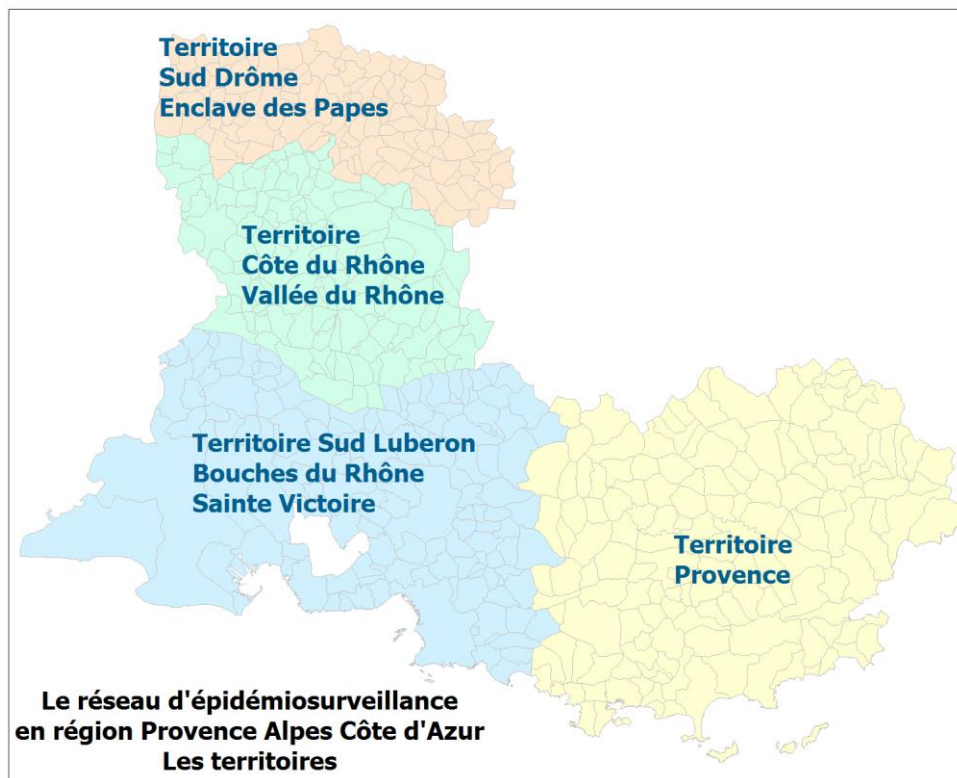
La modélisation ACTIV prévoit les premières larves L3 à partir du 25 avril en secteur ultra précoce, 30 avril en secteur très précoce, 2 mai en secteur précoce, 6 mai en secteur médian, 8 mai en secteur tardif.

Estimation du risque : faible à nul actuellement.

Les abeilles butinent, protégeons les ! ***Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires***

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

Les territoires



LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Marie-Véronique Blanc, Claire Fersing, (CA84), Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.